

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT  
DE  
LIBOURNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 7 mars 2019

Convocation du 26 février 2019

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents : 21

Nombre de votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le 7 du mois de mars à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison du Pays à Saint Germain de la Rivière.

Nombre de délégués : En exercice 32

**Délégués titulaires Présents** :

**Présents votants : 21**

**Pouvoir : 1**

**Votes exprimés : 22**

Mesdames BERNALEAU Brigitte - EYHERAMONNO Mauricette - GREAULT Valérie - LOCHON Nathalie - MEDES Jeanine - MONDON Sylvie - NAU Valérie - REGIS Marie France

Messieurs BARBE Richard - BAYARD Jean-Marie - BEC Dominique - BESSON Jacques - BEYLY Dominique - BIGOT Christian - DUVERGER Philippe - GALAND Jean - GARBUIO Laurent - HOUSSAT Patrick - MARIEN Jacques - MORA Jean - MONTION Alain -

**Pouvoir** : Madame Anne-Marie PEYREFITTE à Madame Nathalie LOCHON

**Excusés** : Mesdames ALI OMAR Martine - ALVERGNE Françoise -  
Messieurs BARET Jean-Pierre - DURANT Marcel - FERRARO Christian - GASTEUIL Jean Pascal - ROBIN Eric - TILLET FAURIE Martine - VACHER Clarisse

**Absents** : Madame Annie HAMILLE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Dominique BEC

## I/ ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente fait l'appel des présents. Le quorum est atteint, elle ouvre la séance. Monsieur Dominique BEC est nommé secrétaire de séance.

### 1/ Adoption du Procès-Verbal relatif au Conseil Communautaire en date du 29 janvier 2019

Madame la Présidente soumet le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 29 janvier 2019 à l'aval des élus communautaires.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, les élus communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés le compte-rendu du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2019.**

## II - FINANCES - PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Jean GALAND

### FINANCES

#### 1/ Demande de subvention FDAEC 2019

Madame la Présidente propose de solliciter l'enveloppe financière allouée dans le cadre du FDAEC 2019 pour parfaire le financement de l'achat d'un tracteur et d'une épareuse au bénéfice du service voirie d'un montant total estimé à 108 333 € hors taxe soit 130 000 € TTC.

Elle propose donc qu'une demande de subvention soit déposée auprès du Département de la Gironde via le Conseiller Départemental du Libournais - Fronsadais au titre du FDAEC 2019 à hauteur de 60 000 €.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

**Après en avoir délibéré les élus communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de dépôt d'un Dossier FDAEC auprès du Conseiller départemental du Libournais Fronsadais au titre de l'année 2019 concernant l'achat d'un tracteur et d'une épareuse estimés à 130 000 € TTC pour un montant de subvention demandé de 60 000 €.**

**III - TOURISME CULTURE**  
**Rapporteur : Monsieur Philippe DUVERGER**

**1/ Choix de la Signature de l'Office de Tourisme**

Vu la délibération D127-2018 en date du 22 novembre 2018 qui entérine le choix de l'entreprise Eugène pour assurer l'accompagnement à faire émerger l'identité du territoire et concevoir le projet scénographique de l'Office de Tourisme, il ressort de l'étude établie par ladite société, les 3 suggestions suivantes qui participent à la définition de la signature de l'Office de Tourisme.

- **Fronsadais « Merveilleux par nature »**
- **Fronsadais « Enchanteur »**
- **Fronsadais « Escapade enchantée »**

Une de ces formulations doit être retenue par les élus en tant que **signature** de « **l'Office de Tourisme** ».

Il est à noter que cette accroche sera **la marque de notre territoire** qui sera déclinée sur tous nos supports de communication via la charte graphique, la signalétique mais également dans la scénographie du mobilier que la société est à même de réaliser.

Résultats des votes :

Suggestion de signature	Voix Pour	Voix contre	Abstention	Voix du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme	TOTAL Voix
« Fronsadais Merveilleux par nature »	8	0	15	12	20
« Fronsadais enchanteur »	0	0	22	0	0
« Fronsadais Escapade enchantée »	8	0	14	5	13

Il est acté par les élus du Conseil Communautaire de prendre en compte les votes du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme afin de tenir compte des avis des partenaires socio-professionnels investis sur le volet tourisme au sein de notre territoire.

Il ressort que l'addition des votes de ces 2 instances donne la préférence à la suggestion « Fronsadais Merveilleux par nature » qui est donc déclarée signature de l'Office de Tourisme du Fronsadais.

**Après en avoir délibéré, les élus communautaires :**

➤ **se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour adopter la signature « Fronsadais Merveilleux par nature »**

**Voix pour : 22**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

## IV - ECONOMIE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Monsieur Laurent GARBUIO

### 1/ Délibération pour valider la maîtrise d'œuvre concernant la mise en accessibilité et la réfection de la toiture du bâtiment technique « Scattizi »

Monsieur GARBUIO rappelle qu'un bus a percuté le bâtiment technique de la Communauté de Communes du Fronsadais et des travaux sont prévus pour réparer les dommages aux frais de l'assureur du responsable du sinistre sous la houlette du Maître d'œuvre Monsieur Krzan (D87-2017 du 12 septembre 2017).

Vu qu'un permis de construire est nécessaire pour exécuter les travaux de réparation dudit bâtiment, la collectivité se doit de s'assurer en parallèle de l'accessibilité et de la conformité du bâtiment. Or, il s'avère qu'il n'existait pas de vestiaires pour nos agents techniques et les sanitaires ne répondaient pas aux normes PMR. De plus, vu que le dommage touche une partie de la toiture et au vu des recommandations de l'architecte, il a été proposé de refaire le reste de la toiture qui nécessite de gros travaux de remise en état.

Il est donc proposé par Madame la Présidente de profiter du chantier en cours pour réaliser la mise en conformité du bâtiment technique communautaire situé à Fronsac.

Pour ce faire, il est soumis à l'approbation des élus communautaire d'étendre la mission de l'architecte afin qu'il supervise ces travaux de remise aux normes.

Le coût des travaux complémentaires est estimé à 109 869.84 € et les honoraires d'architecte sont fixés à 10 % du montant Hors Taxe soit à ce jour 10 986.98 €.

**Voix pour : 22**

Abstention : 0

Voix contre : 0

**Après en avoir délibéré, les élus communautaires :**

➤ **se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour valider la maîtrise d'œuvre avec l'architecte KRZAN concernant la mise en accessibilité et la réfection de la toiture du bâtiment technique « Scattizi » moyennant des frais d'honoraires fixés à 10 % du montant Hors Taxe soit à ce jour 10 986.98 €.**

La séance est levée à 18 h 45

Le secrétaire de séance

La Présidente

Dominique BEC

Marie-France REGIS